



Exercice Budgétaire : 2023

Fonction : 87 CIRCULATIONS DOUCES

Direction : DIMCSNE

Thème : C03.02 Grandes infrastructures de transport

Objet : Plan vélo 2024-2028

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 5 octobre 2023, à 09:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche relevant du cadre stratégique commun, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen et au Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2021.01314 du Conseil régional du 20 juillet 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2023, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°2022.01210 du Conseil régional du 23 juin 2022 adoptant la Feuille de route 2022/2027 Rev3, transformons les Hauts-de-France,

Vu la délibération n°20180003 du Conseil régional du 1er février 2018 relative à l'adoption de la Politique régionale « Véloroutes et Voies Vertes »,

Vu la délibération n°2020.00040 du Conseil régional du 30 janvier 2020 relative à l'élaboration du Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes,

Vu la délibération n°2021.00660 du Conseil régional du 25 mars 2021 relative à l'actualisation de la politique régionale véloroutes,

Vu l'avis émis par la commission Transports, mobilité, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes

CONSIDERANT:

- Les retombées positives générées par la pratique du vélo (en termes de mobilité, d'économie, de tourisme, d'environnement et de santé) ;
- La volonté de la Région de renforcer le vélo comme moyen de transport pour la mobilité quotidienne, de loisirs et professionnelle,
- Le vote à l'unanimité du Schéma Régional des Véloroutes en janvier 2020,
- Le lien avec la mobilité durable, l'axe 4 de la feuille de route REV 3,

DECIDE

Par 153 « Pour », 1 « Contre », 1 « Abstention »

D'adopter le Plan Vélo 2024-2028 des Hauts-de-France.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (129) : Madame Régine ANDRIS, Madame Laurence BARA, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Pierrick BERTELOOT, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Valérie BIEGALSKI, Madame Nathalie BILLET, Madame Anne-Sophie BOISSEAU, Madame Émilie BOMMART, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Cédric BRUN, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Philippe CARON, Madame Odile CASIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Laurence CHARPENTIER, Monsieur Sébastien CHENU, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Elodie CLOEZ, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Christine DELEFORTRIE, Monsieur Eric DELHAYE, Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur François DESHAYES, Madame Héloïse DHALLUIN, Madame Mabrouka DHIFALLAH, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Monsieur Eric DONNAY, Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Alexandre DUFOSET, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Eric DURAND, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Olivier ENGRAND, Madame Maryse FAGOT, Madame Huguette FATNA, Madame Virginie FENAIN, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur André GENELLE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sandrine GOMBERT, Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Franck GONSSE, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Chanez HERBANNE, Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Claire JOLY, Monsieur Simon JOMBART, Madame Paulette JUILIEN PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Brigitte LHOMME, Madame Caroline LUBREZ, Monsieur Fulvio LUZI, Madame Frédérique MACAREZ, Madame Faustine MALIAR, Monsieur Emmanuel MAQUET, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Monsieur Gilles METTAI, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Martine MIQUEL, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Monsieur Adrien NAVÉ, Madame Anne PINON, Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Julien POIX, Madame Danièle PONCHAUX, Madame Patricia POUPART, Madame Laurence PROUVOT, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Ludovic ROHART, Madame Margaux ROUCHET, Madame Samia SADOUNE, Madame Marianne SECK, Monsieur Antoine SILLANI, Madame Valérie SIX, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Benoit TIRMARCHE, Monsieur Philippe TORRE, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.

Pouvoirs donnés (40) : Monsieur Emmanuel AGIUS donne pouvoir à Madame Laure BAZAN, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR, Monsieur Edouard COURTIAT donne pouvoir à Monsieur François DESHAYES, Monsieur Franck DHERSIN donne pouvoir à Monsieur Olivier ENGRAND, Madame Mady DORCHIES donne pouvoir à Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ, Monsieur Bernard GERARD donne pouvoir à Madame Christine DELEFORTRIE, Monsieur Sébastien HUYGHE donne pouvoir à Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY donne pouvoir à Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Monsieur Fulvio LUZI, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE donne pouvoir à Madame Frédérique MACAREZ, Monsieur Olivier PLANQUE donne pouvoir à Madame Patricia POUPART, Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Monsieur André GENELLE, Monsieur Jean-Michel TACCOEN donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TACCOEN.

Monsieur Philippe BEAUCHAMPS donne pouvoir à Madame Valérie SIX, Monsieur Guislain CAMBIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Christelle DELEBARRE donne pouvoir à Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Madame Amel GACQUERRE donne pouvoir à Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur Serge SIMÉON donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE.

Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Madame Fatima MASSAU, Madame Michèle DUCLOY donne pouvoir à Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Anthony JOUVENEL donne pouvoir à Madame Edith VARET, Monsieur Jean-Christophe LORIC donne pouvoir à Madame Valérie BIEGALSKI.

Monsieur Bruno BILDE donne pouvoir à Monsieur Adrien NAVET, Madame Marie-Christine DURIEZ donne pouvoir à Madame Émilie BOMMART, Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Monsieur Alexandre DUFOSET, Monsieur Philippe EYMERY donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Michel GUINIOT donne pouvoir à Madame Sarah FLAMANT, Monsieur Christopher SZCZUREK donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Philippe THÉVENIAUD donne pouvoir à Monsieur Alban HEUSÈLE.

Madame Karima DELLI donne pouvoir à Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Thomas HUTIN donne pouvoir à Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Benjamin LUCAS donne pouvoir à Madame Katy VUYLSTEKER, Madame Marine TONDELIER donne pouvoir à Monsieur Nicolas RICHARD.

Monsieur Martial BEYAERT donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Jennifer DE TEMMERMAN donne pouvoir à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alexandre OUIZILLE donne pouvoir à Monsieur Serge MARCELLAK, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Margaux ROUCHET.

N'ont pas participé au vote (14) : Madame Florence BARISEAU, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Sébastien CHENU, Monsieur Martin DOMISE, Madame Stéphanie DUCRET, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Samira HERIZI, Madame Nelly JANIER DUBRY, Monsieur Daniel LECA, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Antoine SILLANI.

Absente (1) : Madame Catherine QUIGNON.

Pour le Président du Conseil régional et par délégation
la Directrice générale des services

Audrey DEMARETZ



Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP :

**ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES
EXPRIMES**

ANNEXE DE LA DELIBERATION N°2023.00059

NOM DE L'OPERATION : Plan Vélo 2024 - 2028

Raison Sociale : Région Hauts-de-France

Adresse : 151 Avenue du Président Hoover – 59555 LILLE Cedex

Représentant légal : M. Xavier BERTRAND

PRESENTATION DU PROJET :

Depuis 2016 la Région s'emploie à bâtir une politique vélo. La constitution d'un Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes (SR3V) à l'échelle de la Région Hauts-de-France en 2019 a permis d'afficher des objectifs de créations d'itinéraires cyclables européens, nationaux et régionaux. Il a été partagé entre tous les acteurs institutionnels du vélo et les usagers de ces véloroutes. Il répond aux critères de maillage du territoire, de liaison des pôles du SRADDET, de connexion des gares et pôles d'échange, de juxtaposition au réseau fluvial, de connexion des sites touristiques, établissements scolaires, et pôles d'emplois. L'intégration du SR3V, désormais nommé Schéma Régional des Véloroutes (SRV), dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équilibre des territoires (SRADDET) a permis qu'il soit pris en compte par toutes les collectivités des Hauts-de-France. La Région se positionne comme l'échelle garante de la bonne réalisation de ce SRV, et de la coordination des acteurs impliqués à travers sa délibération de janvier 2020.

Aujourd'hui il apparaît nécessaire de poursuivre la dynamique autour du vélo dans un contexte environnemental qui renforce l'importance de développer les mobilités actives, décarbonées, et de courte distance. Tant au niveau national (plan vélo national en 2018, et plan vélo et marche 2023-2027), qu'à l'échelle européenne la dynamique est engagée. (2024 « Année européenne du déplacement à vélo »).

C'est pourquoi la Région Hauts-de-France souhaite apporter sa contribution en proposant un Plan Vélo régional pour poursuivre ses efforts pour développer l'usage du vélo, tout en s'inscrivant dans l'objectif national de faire passer la part modale du vélo de 3 % à 12 % d'ici 2030. Les enjeux sont nombreux autour de la réduction de la pollution atmosphérique et sonore, des émissions carbone et des particules fines, de la fluidification du trafic urbain, de l'amélioration de l'état de santé des pratiquants, du développement d'activités non-délocalisables qui bénéficient directement aux territoires dont les plus ruraux...

Le Plan Vélo a pour objectif de clarifier le rôle des différents acteurs, notamment celui de la Région, dans la construction d'une région cyclable.

Le Plan Vélo s'appuie sur l'ensemble des compétences régionales, et permettra de faire du vélo un outil important en matière d'attractivité du territoire, de création d'emplois, de qualité de vie ; il fera des Hauts-de-France une « Destination Vélo ».

Le Plan vélo s'articule en 9 volets :

- Développer les infrastructures cyclables

En charge de l'élaboration et de la coordination du SRV, la Région, en lien avec les Départements notamment, cofinance les véloroutes en priorité en milieu rural, tandis que le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), dont la Région est autorité de gestion, sera mobilisé sur les projets cyclables en zone urbaine.

Depuis 2016, la Région a soutenu pour 12,8 M€, pour un coût total de projets de plus de 46 M€, l'Europe en a soutenu pour plus de 10 M€. L'objectif pour ce Plan Vélo est de contribuer à la réalisation de 200 km de véloroutes (40 km par an) pour mettre les Hauts-de-France sur le podium des régions les plus cyclables.

- Le vélo, maillon de la chaîne de déplacements

La Région, en tant que chef de file de la mobilité et Autorité Organisatrice des Transports Régionaux souhaite encourager la mobilité cyclable dans les territoires dans une logique intermodale en lien notamment avec ses compétences : gares, TER, et tous les services qui y sont liés (emport de vélos, stationnements cyclables...). La Région est chargée d'organiser les modalités de l'action commune des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) locales, et ainsi de s'assurer de la bonne prise en compte du vélo dans les stratégies des territoires, à travers les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) et les Plans d'Actions communs en faveur de la Mobilité Solidaire (PAMS). La sensibilisation et l'accompagnement de différents publics (lycéens, retraités, publics dits « vulnérables » - demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux) à la mobilité active est nécessaire pour leur permettre d'étendre leur autonomie notamment.

- Bâtir un partenariat avec les associations d'usagers du vélo

La Région renforce son partenariat avec les associations d'usagers, en les conviant aux différentes instances de gouvernance locales et en les associant à l'élaboration du SRV. La Région a rejoint le réseau national Vélo & Territoires pour s'engager aux côtés des autres collectivités en faveur de la promotion du vélo comme mode de transport alternatif.

- Développer l'écomobilité scolaire

La Région finance, avec les partenaires, des actions de sensibilisation aux mobilités durables destinées aux publics lycéens, (dispositif Génération + Rev3 challenge de l'écomobilité scolaire) et soutient également le Centre ressource en écomobilité (CREM) qui intègre l'écomobilité dans les politiques des collectivités du territoire régional par le biais notamment des Plan de Déplacement des Etablissements Scolaires (PDES). Les problématiques d'accès sécurisé aux lycées à vélo et de stationnements cyclables sont également abordées au sein de ce volet.

- Le vélo créateur de richesses : le vélotourisme

Avec trois itinéraires européens traversant le territoire (EuroVelo 3, 4 et 5), la Région Hauts-de-France a des atouts conséquents pour attirer les touristes étrangers, notamment les voisins belges, néerlandais ou allemands, en lien avec le réseau fluvial conséquent de la région. Mais l'ensemble des itinéraires cyclables régionaux doivent aussi bénéficier aux habitants des Hauts-de-France, afin que ceux-ci se les approprient pour leurs loisirs sportifs et de proximité. La Région poursuit sa stratégie de mise en tourisme des itinéraires à fort potentiel comme la Vélomaritime, la véloroute Stevenson, la véloroute de la Somme, la Lys, l'Avenue Verte London-Paris, et ambitionne de devenir une grande région de vélotourisme avec pour objectif de multiplier par 2 le nombre de cyclotouristes d'ici 2028 qui génèrent en moyenne 58€ par jour, directement pour les territoires. Au sein du réseau de partenaires de Hauts-de-France Tourisme une large réflexion sera lancée afin de définir une stratégie marketing et des outils pour développer le vélotourisme sur le territoire.

- Le vélo créateur de richesse : la filière vélo et l'entrepreneuriat à vélo

L'exécutif régional s'est fixé comme l'un des objectifs du mandat la création d'emplois en répondant aux défis des transitions énergétiques, économiques et sociétales. De ce point de vue, le vélo, dans toute sa chaîne de valeur (fabrication, entretien, vente ou location) et son utilisation par des professionnels, (entrepreneuriat à vélo et cyclologistique) ouvre des perspectives de développement de nouvelles activités décarbonées. Ainsi au niveau national la croissance de la vente de cycles a généré +25% de chiffre d'affaires supplémentaire en 2020, boostée par les différentes aides nationales et locales à l'acquisition et la réparation, tandis que la filière vélo pourrait compter 100 000 emplois supplémentaires dans trente ans. La Région pourra étudier la création, l'installation et le développement d'entreprises positionnées sur la thématique vélo sur le territoire régional et participera à l'émergence d'une filière vélo en Région Hauts-de-France (construction, location, réparation, innovation) en lien avec différents partenaires dont Transalley et l'ADEME. La Région a d'ailleurs déjà soutenu une dizaine de startup spécialisées à travers Transalley et EuraTechnologies, et a aidé à l'installation ou au développement de plusieurs entreprises de production ou d'assemblage de cycles (Origine Cycles, Fifteen, ...).

- Coopérer à l'interrégional, à l'international

La Région accorde une attention toute particulière aux projets de connexion du réseau cyclable régional avec ceux des pays transfrontaliers, en tant que gestionnaire des fonds européen INTERREG (certains projets émergeant sur la thématique cyclable). Le partenariat avec la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et la Silésie sur le projet de véloroute du Patrimoine industriel, et avec les pays européens concernés pour l'EuroVelo 12 – véloroute de la Baltique – ouvrent de nouvelles perspectives touristiques.

- La Région exemplaire

La Région met en place pour ses agents le forfait mobilités durables (FMD), qui donne une impulsion déterminante à la pratique des modes décarbonés pour se rendre au travail et favorise l'utilisation du vélo dans les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels via une politique de stationnement des cycles adéquate et la possibilité d'utiliser un vélo dans le cadre professionnel.

- Soutenir et diffuser la culture vélo, et le sport-santé

Les Hauts-de-France sont une terre de culture du cyclisme. La Région soutient notamment le « Paris-Roubaix » avec ses pavés mondialement connus, les « 4 jours de Dunkerque » soit des grandes manifestations sportives. Elle soutient aussi le Comité Hauts-de-France cyclisme, les sportifs de haut niveau, les pôles espoir et clubs de haut niveau, les équipements structurants. Elle subventionne des structures de prévention, pour lutter contre la sédentarité dans une région très fortement concernée par les maladies cardio-vasculaires, le diabète, et le surpoids. Ces actions sont autant de leviers pour promouvoir le sport santé à travers le vélo.

Ce Plan Vélo présente l'ambition de la Région pour développer le vélo, mais il ne prétend pas à l'exhaustivité. A l'image de la prise de compétence de la Région sur la mobilité régionale, une première étape de diagnostic et de partage de données sera nécessaire. Des dispositifs de soutien sont déjà en place, il s'agira de compléter l'action régionale dans une logique de complémentarité des politiques publiques et avec des actions de court terme et d'autres qui se dérouleront sur un temps plus long.

Il sera réalisé un bilan annuel de ce plan vélo, qui sera présenté aux partenaires lors des Rencontres Régionales du Vélo. Le Plan Vélo est prévu sur une durée de 5 ans de 2024 à 2028.

Contribution du projet à la Feuille de route rev3 :

L'ensemble des sujets pris en compte dans cette délibération concerne très directement et intégralement la dynamique rev3.

Cette opération s'inscrit dans la feuille de route rev3, au titre de l'axe 4 : la mobilité durable.